

Formation du Personnel chargé de l'Evacuation – ERP DE TYPE U/J

Public : Tout le personnel désigné d'un établissement recevant du public, de type U (établissement de soins) ou de type J (structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées).

Durée : 2 H

Nombre de participants : jusqu'à 10 personnes par groupe

Pédagogie :

- **Visite de l'établissement :**
Reconnaissance des itinéraires d'évacuation et du point de rassemblement.
- **Présentation orale,** appuyée d'un document Power Point.
- **Mises en situation :** Exercice pratique d'application de transfert horizontal dégagement de victime en milieu enfumé.

Lieu, dates, tarifs :

Dans votre établissement
Merci de nous consulter.

PROGRAMME (Personnalisable)

- Satisfaire aux obligations de la réglementation et des assurances.
Textes de référence : Règlement de sécurité ERP du 25 juin 1980 modifié, Art. J 39 : « Tout le personnel de l'établissement doit être mis en garde contre les dangers que présente un incendie et être informé des consignes très précises en vue de limiter l'action du feu et d'assurer l'évacuation du public. Des exercices pratiques, ayant pour objet d'instruire le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie, doivent avoir lieu au moins une fois par semestre»
Art. U 47 « Tout le personnel de l'établissement doit être mis en garde contre les dangers que présente un incendie dans un hôpital, être formé à l'exécution de consignes très précises en vue de limiter l'action du feu et d'assurer le transfert horizontal ou l'évacuation et doivent être entraînés à la manœuvre des moyens d'extinction(...)».

FORMATION THEORIQUE : 1 heure

- Notion de risque
- La sécurité de votre établissement
- La mise en sécurité de vos occupants
- Modes et procédés d'extinctions
- Connaissance de l'emplacement des moyens de secours de votre établissement

EXERCICES PRATIQUES : 1 heure

- Alarme et Alerte
- Reconnaissance des équipements de sécurité (système de sécurité incendie, SSI de catégorie A)
- Exercice de transfert à l'horizontal
- Mise en sécurité par zones

A NOTER : Le renouvellement des entraînements est rendu obligatoire par la réglementation, tous les 6 mois.